

AFIP

RAPPORT GENERAL TABLE RONDE DES FEMMES DE PAIX

Du jeudi 19 au vendredi 20 octobre 2017 au CAK

Bamako, le 20 octobre 2017

La Présidente AFIP

Mme Fatoumata Maiga

Les rapporteurs

Mmes Maiga Fadimata Maiga

Camara Diaba Sidibé

INTRODUCTION

L'an 2017, les jeudi 19 et vendredi 20 octobre, s'est tenue au Centre Aoua Keïta une Table Ronde dans le cadre de l'anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Organisée par l'ONG « Association des Femmes pour les Initiatives de Paix (AFIP) en collaboration avec la Coordination Femmes de Paix autour du Monde Afrique de l'Ouest, la table ronde, présidée par le Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille était placée sous le parrainage de Mr le Ministre de la Réconciliation Nationale. Les échanges portaient l'Accord pour la Paix issu du processus d'Alger et la Réconciliation Nationale.

Les Thèmes de discussion portaient sur :

- L'Accord pour la Paix inter malien, quel dividende pour la promotion et la protection de la femme malienne ?
- La R 1325, quelle opportunité pour les femmes dans un pays post conflits afin de participer à la réduction de la violence ?
- La loi 052/2015 relative à la participation des femmes aux instances électives et nominatives, quels sont les avantages tirés par les femmes ? Quelles stratégies pour les échéances à venir ?

PARTICIPANTS

Plus d'une quarantaine de participants ont participé à cette table ronde de deux jours. Ils sont venus d'organisations faitières intervenant dans le domaine, des présidentes des femmes des groupes armés et des organisations de jeunes, mais également de membre d'AFIP (voir liste de présence en annexe). Les départements ministériels partenaire étaient représenté plus le partenaire financier qu'est la MINUSMA.

CEREMONIES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

Celle de l'ouverture par quatre interventions à savoir : celle de la Présidente de AFIP qui, après la cordiale bienvenue, a placé la table ronde dans son contexte tout en mettant l'accent sur l'accompagnement du partenaire financier qu'est la MINUSMA, le parrain de l'évènement et le ministère de la femme pour la mise à disposition d'expert sur les questions de genre. De son intervention il ressort les points essentiels suivants : l'importance de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord ; l'importance de mettre en valeur la coopération sud-sud ; elle a remercié ONU FEMMES d'avoir permis à quatre femmes de se rendre à Ouagadougou lors l'élaboration de l'Accord de Ouagadougou ; a salué la naissance d'un programme de partenariat ; les efforts consenti par AFIP notamment dans le cadre de la traduction de la bibliographie de 1 000 femmes dans 150 pays qui pensent que la paix se construit toujours autour de la ressource humaine; la création d'un espace composé du Mali, du Niger, du Burkina Faso , l'objet de cette table ronde est de faire des contributions ; qu'il serait souhaitable de mettre en place un comité de veille par rapport aux thèmes de discussion. Elle a terminé en rendant hommage aux 15 femmes combattantes de paix dont feu Fatoumata Siré Diakité, Tahanouna wallet Abel et Hiri Maguiraga ; les ministères de la réconciliation de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille de GIZ International accepté d'accompagner AFIP notamment la MINUSMA pour son soutien à toutes les actions que elle ont menées dans le cadre de la stabilisation du Pays et la confiance a leurs projet a travers sa la prise en charge de leur

projet. La représentante de MISAHEL, elle a salué l'initiative et annoncé qu'ils accompagnent tout le processus de paix et que déjà qu'ils font un appui politique. La représentante de la MINUSMA, i, dans son adresse a souligné l'importance de cette table ronde qui, selon elle, permettra aux femmes de réfléchir sur leur place dans la mise en œuvre de l'Accord, sur l'historique de la création de la MINUSMA et son rôle ; que c'est pourquoi il faut renforcer les capacités des femmes pour leur implication dans la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix issu du processus d'Alger ; qu'il a été constaté l'absence des femmes dans le processus de paix. Elle poursuit que durant les deux jours, les débats doivent être mis sur la participation de la femme au processus, à travers des échanges fructueux. Elle a été suivie par les mots d'encouragement du représentant du Ministère de la Réconciliation Mrs Ag Kazima qui a réitéré l'engagement ferme d'accompagner cette initiative. Puis ce fut le discours d'ouverture de la Ministre prononcé par son Chef de Cabinet. A travers son discours, au nom de la Ministre elle a salué l'initiative d'AFIP étant donné que les femmes sont très peu représentées dans le processus de paix sinon souvent absente 'elle pense que les échanges qui seront issus de cette table ronde profiteront notamment à celles qui sont engagées dans le processus. Elle invita les participants à plus de cohésion et d'entente afin de consolider les acquis des femmes, puis procéda à la suspension de la séance.

Celle de la clôture a bénéficié du mot de la fin de la Présidente de AFIP, de la représentante du Haut Représentant du Président de la République et de celui de la Représentante de l'Unité Genre de la MINUSMA. Toutes ont manifesté leur joie par rapport au suivi régulier et sérieux de l'atelier par les participants. Elles ont conseillé la démarche à tenir par rapport à la poursuite de cet engouement lors de la Table ronde, veiller à la mise en place des équipes proposées par les participants ; diligenter les propositions de rencontres auprès des autorités ; donner une continuité à cette Table ronde ; prendre nos places pour ce qui sont des dividendes de la paix ; magnifier l'excellence des femmes dans le cadre de la citoyenneté. Pour la MINUSMA, il faut combler nécessairement le vide.

Une pause a été observée. A la reprise, ce fut l'animation des thèmes.

DEROULEMENT DES ACTIVITES

Cette séance a été modérée par la présidente de AFIP compte tenue de l'absence de représentant du ministère qui avait été proposé pour ce faire.

Thème 1 : Accord pour la Paix inter malien, quel dividende pour la promotion et la protection de la femme malienne ?

Cette thématique a été brillamment exposé par le représentant du bureau du Haut représentant du Président de la République pour le suivi de la mise en œuvre de l'Accord par la Conseillère chargée de la coordination en communication de l'institut. Son intervention a permis aux participants de comprendre :

- L'analyse de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation sous l'angle du genre. A l'entame de ses propos, elle procéda à une présentation sommaire du passage du Haut Représentant du Président de la République qu'il a été mandaté pour diriger le comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord, expérimenté sur ces questions pour avoir participé à l'élaboration des premiers accords ;

- Elle a également passé en revue les activités programmées et celles mises en œuvre par leur comité ; et celles menées avec les signataires de l'Accord y compris les groupes armés ;
- Elle a ensuite poursuivi avec les dividendes de l'Accord où les femmes peuvent s'insérer afin de pouvoir jouer leur rôle et d'apporter le changement ;
- Elle a pris les différents articles et chapitres pour dévoiler les rubriques auxquelles les femmes peuvent affermir leurs réflexions dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord. La représentante du bureau du Haut Représentant du Président de la République a certifié mettre à la disposition des participants leur chronogramme d'activités. Que les femmes peuvent intervenir depuis le Titre 1 et 2 ce dernier qui traite la régionalisation ; elle a également mis l'accent sur l'article 51 de l'Accord qui traite efficacement de la participation de la femme.

Thème 2 : R 1325, quelle opportunité pour les femmes dans un pays post conflits afin de participer à la réduction de la violence ?

Ce thème a été exposé par l'expert en genre représentant le Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille Monsieur Mamadou Diallo. Il a souligné que le Ministère et les organisations faitières intervenant sur la question ont élaboré le plan d'action 2015-2017 :

- A démontré le cadre juridique de la R 1325 qui prône la promotion des droits des femmes et qui dispose d'un mécanisme de coordination de mise en œuvre du plan (le constat est que ce mécanisme de coordination n'a jamais été fonctionnel). Il a reconnu que la participation des femmes, bien que n'ayant pas été impliquée dans le processus, dans la phase post – conflit pendant laquelle est mis en œuvre l'Accord pour la Paix est cruciale d'où l'application de la Résolution 1325 ;
- A remarqué que les articles 160,173 et 200 de la loi électorale 2016 parlent bien sur ces évidences ; (un des participants a évoqué qu'il est incompréhensif qu'avec tout ça, cette loi a été suspendue dans sa mise en œuvre, ce qui a fait l'objet de beaucoup de discussions. la question est comment les autorités comptent elles organiser les élections des collectivités ?
- Le présentateur poursuit avec le 2^{ème} plan (2015-2017) qui prend en compte l'impact de la crise, (sa mise en œuvre devient alors impérative diront les participants et qu'elle doit nécessairement contribuer à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali).

Thème 3 : Loi 2015 /052 du 18 décembre 2015. Ce thème, animé également par le représentant du MPFEF Mamadou Diallo qui a fait l'objet d'une présentation de la loi instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives :

- S'agissant de cette thématique, le constat a été que 50,4% de la population sont des femmes ;
- Il a été démontré la faible représentation des femmes dans les instances de prise de décisions malgré qu'elles soient très actives dans la vie économique et sociale notamment : dans les institutions de la République, l'Administration Publique, les Organes élus des collectivités. Il s'agit à cet effet de la représentativité dans les instances électives et la responsabilité dans les fonctions nominatives à travers la disponibilité des ressources

humaines féminines performantes avec une technicité professionnelle en quantité et en qualité ;

- A évoqué les conditions à remplir.

Il ressort des deux exposés qu'il a manqué de lien non seulement avec la Politique Nationale Genre du Mali (PNG), mais également avec l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ; ni ressorti dans la mise en œuvre de cette politique. Il a été noté de mettre l'accent sur la communication.

Compte tenu de l'absence de la déléguée du Niger représentant les femmes du Niger, les participants ont procédé aux propositions de recommandations (voir liste en annexe).

Thème 4 : Charte Nationale pour la Paix et la Réconciliation Nationale présenté par la Présidente d'AFIP Fatoumata Maiga. Le déroulé de cette présentation était basé sur **le Préambule** comportant la genèse de la rébellion, l'état des lieux ; les causes ; **les Fondamentaux** qui parle de l'expression de la détermination des populations à travailler pour le retour de la paix et de la sécurité ; **la vision** qui exprime l'unicité et l'indivisibilité.

Elle poursuit avec les modalités de mise en place de l'équipe d'élaboration de ladite Charte telle que voulue par les commanditaires qui sont les suivants :

- Les conditions de mise en place de l'équipe qui avait été chargée d'élaborer cette charte ;
- Les membres de la commission spéciale de rédaction de la charte nommer par décret du Médiateur qui étaient au nombre de 52 avec 5 femmes a attirés l'attention de la Minusma qui a travers l'Unité Genre de la MINUSMA a convie 28 femmes afin de faire le choix des femmes qui vont intégrer la commission et prise en charge par la MINUSMA,
- La définition de critères par les femmes pour le choix des femmes pour siéger a la commission spéciale ont été définis par les femmes telles qu'entre autres « avoir participé à la conférence d'entente nationale,
- La composition de la Charte : un préambule, des fondamentaux, de la vision, des mesures,

S'agissant des mesures, elles ont été stipulées comme suite :

a). Mesures relatives aux politiques :

- Celles relatives aux définitions, aux acteurs de la crise (en vue de corriger certaines insuffisances telles que la mauvaise gouvernance, l'impunité, la frustration) ;
- Celles relatives à la multiplication des groupes armés,
- Celles relatives à l'instrumentalisation de la religion,
- Celles relatives aux actes de répression,
- Celles relatives à la lutte contre l'impunité,
- Celles relatives au développement des infrastructures.

b). Mesures pour reconstruire l'unité et la paix :

- Celles relatives aux causes notamment institutionnelles ;
- Celles relatives à l'élaboration de schéma d'aménagement national ;
- Celles relatives à l'élaboration de politiques sociales ;
- Celles relatives à la lutte contre la corruption ;

- Celles relatives à la dimension spirituelle de la crise ;
- Celles relatives à l'Homme au cœur de la famille.

c). Mesures pour renforcer la réconciliation nationale :

- Celles relatives à la reconstruction d'une communauté ;
- Celles relatives au retour et à la réinsertion des réfugiés maliens ;
- Celles relatives à la justice ;
- Celles relatives à l'élaboration d'un projet inclusif pour le Mali ;
- Celles relatives à la normalisation de la situation de la personne.

La Présidente poursuivi sa présentation en mettant l'accent sur certains aspects incontournables : l'appropriation par les femmes de cette Charte, la disponibilité d'un plan d'action opérationnel. Mais elle a dégagé un constat amer : le fait qu'on se rend compte que ni les mesures d'accompagnement, ni les modalités de mise en œuvre de la Charte n'a pris en charge la participation de la femme ; nulle part la femme n'a été impliquée dans aucun de ces mécanismes. , la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre dudit plan d'action a été fortement demande par la présidente de AFIP pour permettre aux femmes de jouer leur partition dans la stabilisation du pays et le retour de la sécurité.

De toutes ces interventions, les participants ont posé des questions pertinentes qui à leur tour ont reçu des réponses adéquates sauf les exposés sur la R 1325 et la Loi 2015/052 qui comportaient des insuffisances ; que ces exposés ont besoin de prendre en charge les préoccupations de l'heure et ses propres engagements planifiés. Que les recommandations issues de cette table ronde doivent être suivies d'effets. Que le rôle de la société civile étant de s'approprier des textes tout en essayant de comprendre leur esprit et de savoir les traduire en action concrète pour leur compréhension soit une réalité. Pour y arriver, qu'il faut alors une forte implication/participation des femmes (article 51 de l'Accord).

C'est à partir de cette appropriation 'un plan de travail a été proposé par les participants ; des équipes ont été constituées : une chargée de l'élaboration du chronogramme de vulgarisation de la Charte pour la Paix et la Réconciliation dont le lead est assurée par la présidente du Réseau Paix et Sécurité dans l'Espace CEDEAO et composée des présidentes des femmes de la CMA et de la Plateforme, la représentante de l'Association des Jeunes Femmes leaders, la représentante de AFIP ; l'autre équipe est chargée de l'élaboration d'un document de plaidoyer dont le lead est le représentant de l'Association du Sahel Occidental et composée de la présidente des femmes de Taoudéni, celle de l'APDF, les présidentes des femmes de la CMA et de la Plateforme groupes signataire de l'accord pour la Paix , une représentante de AFIP.

Des recommandations ont suivi cette présentation : l'élaboration d'un plan de travail à savoir :

- Mise en place de groupes de travail à Bamako et dans les régions ;
- Désignation d'équipes pour la conception de plan de travail tel que défini plus haut dans le corps du rapport, de celle devant rencontrer le Ministre de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille, celle charger de la programmation de plan de travail, de l'élaboration de l'Appel de Bamako.

Conclusion : Les recommandations et la liste des participants sont en annexe.

Recommandations de la Table Ronde sur l'Accord pour la Paix issu du processus d'Alger du 19 au 20 Octobre 2017

Suite à la Table Ronde sur l'Accord pour la Paix issu du processus d'Alger, plusieurs recommandations ont faites s'adressant aux différents acteurs que sont :

1. Le gouvernement
2. Les groupes armés
3. Les partenaires (PTF)
4. Les femmes et les jeunes.

I. Gouvernement du Mali

1. Mise en place effective d'un régime de sanctions tel que prévu par la Résolution 2295 de 2016 à l'encontre des individus ou groupe d'individus qui constituent un obstacle ou une menace à la mise en œuvre de l'Accord ;
2. Que l'état prenne des mesures nécessaires pour la mise en œuvre de l'Accord de paix par toutes les parties signataires dans les délais impartis ;
3. Implication effective des Femmes dans tous les organes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord pour la Paix issu du Processus d'Alger en lien avec loi 052/2015 du 18 décembre 2015 en vue de les rendre inclusifs;
4. Mise en place d'un groupe de travail avec les autorités compétentes sur le bienfondé de la présence de la Société civile notamment les femmes dans la gestion du mécanisme d'Alerte Précoce ;
5. Capitalisation par le Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et la Famille des actions du Plan d'Action National de la 1325 menées par la société civile ;
6. Démantèlement des sites des groupes terroristes ;
7. Soutenir la mise en œuvre du Plan d'action Nationale de la Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unie sur financement du Budget Nationale gage de souveraineté Nationale
8. Maitrisé et vulgarisation des textes relatifs à la loi 052/2015 du 18 décembre 2015 et son décret d'application par la société civile ;
9. Renforcer des capacités des acteurs de Paix notamment les Femmes sur l'ensemble des textes nationaux, régionaux et internationaux relatifs à la Promotion et à la Protection de la Femme et à la Paix et la Sécurité (MPFEF) ;
10. Sécuriser des axes routiers urbains et interurbains ;

11. Impliquer fortement les Femmes communautaires dans la prévention, la gestion de la violence et de l'extrémisme violent ;
12. Mise à disposition du chronogramme d'activités de suivi de la mise en œuvre de l'Accord issu du processus d'Alger élaboré par le Comité de suivi dirigé par le Haut Représentant du Président de la République auprès de la société civile ;

II. **Les groupes armés :**

1. Organiser d'une rencontre avec les femmes pour un meilleur suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix issu du Processus d'Alger ;
2. Lutter contre le banditisme résiduel et le démantèlement des sites des groupes terroristes.

III. **Les Partenaires (PTF) :**

1. Insistance auprès du gouvernement pour l'implication effective des femmes dans tous les organes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord pour la Paix issu du Processus d'Alger ;
2. Encourager et soutenir les femmes à la création d'espaces d'échanges Sud –Sud dans l'Espace G5 Sahel, CEDEAO, UEMOA et UA ;
3. Soutenir et accompagner les actions de Femmes travaillant sur les questions de Paix et de Sécurité et la Promotion de la du genre;
4. Organiser une rencontre avec le Chef de Fil de la Médiation internationale pour la prise en compte des Femmes dans tous les Organes de mise en œuvre de l'Accord et des actions de stabilisation du pays.

IV. **Les Femmes et les Jeunes :**

1. Implication des Femmes communautaires dans la prévention et la gestion de la crise et de l'extrémisme violent ;
2. Sensibilisation de proximité sur la radicalisation des jeunes ;
3. Création d'un comité de veille d'analyse et de propositions pour la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix issu du Processus d'Alger et progressivement dans les régions cercles et communes ;
4. Information des Forces Internationales et la Communauté Internationale sur la pollution de l'environnement et l'impact de leur matériel de travail sur l'habitat et la santé des populations ;
5. Élaboration de plan d'action pour la dissémination et la vulgarisation de l'Accord pour la Paix issu du processus d'Alger, de la Charte nationale pour la Paix en vue d'une appropriation des dits textes ;
6. Rencontre avec la Ministre de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille ; du Haut Représentant du Président de la République ; du Ministre en charge de la Réconciliation et d'autres autorités ;
7. Organisation d'un plaidoyer auprès des plus hautes autorités pour le transfert de ressources au Ministère de Promotion de la Femme de Enfants et de Famille pour la lutte contre le radicalisme des jeunes et l'impact de l'extrémisme violent sur les femmes et la famille ;

8. Programmation de missions d'informations et d'échanges dans le Mali profond afin de créer un cadre de travail avec les femmes et les jeunes communautaires ;
9. Initiation de débats inter générations auprès des communautés pour un meilleur encadrement des enfants ;
10. Organisation de plaidoyer de l'ensemble des femmes pour ramener la Paix et éviter le scénario de guerre civile lié au communautarisme qui se dessine dans certaines localités ;

Perspectives

Création de comités de travail :

a) pour l'élaboration d'un chronogramme de vulgarisation de la Charte pour la Paix et la Réconciliation composé dont le leader est la Présidente du Réseau Paix et Sécurité de l'Espace CEDEAO ; de la Présidente des femmes des groupes armés « Plateforme » et de la Présidente des femmes de la CMA, la représentante de l'Association des Jeunes Femmes Leaders, la représentante de AFIP.

b) Groupe pour l'élaboration d'un document de plaidoyer dont le leader est le représentant de l'Association du Sahel occidental, composé de la Présidente des femmes de Taoudéni, la représentante de l'APDF, les Présidentes des femmes de la CMA et de la Plateforme, représentante AFIP.

Bamako, le 20 octobre 2017

Les rapporteuses

Mme Maiga Fadimata Maiga

Mme Diaba Camara Sidibé

La Présidente AFIP

Mme Fatoumata Maiga